

## DELIBERATION CA034-2024

**Vu le code de l'éducation, notamment ses articles L.123-1 à L.123-9, L.712-6-1 et L.719-7 ;**

**Vu le décret 71-871 du 25 octobre 1971 portant création de l'Université d'Angers ;**

Vu les statuts et le règlement intérieur de l'Université d'Angers, tels qu'en vigueur;

**Vu la délibération CA 003-2024 du Conseil d'Administration en date du 22 février 2024 relative à l'élection du Président de l'Université d'Angers ;**

**Vu les convocations envoyées aux membres du Conseil d'administration le 19 juin 2024 ;**

### **Objet de la délibération : Procès-verbal du CA du 22 février 2024**

**Le Conseil d'Administration, réuni en formation plénière le jeudi 27 juin 2024, le quorum étant atteint, arrête :**

Le procès-verbal du conseil d'administration du 22 février 2024 est approuvé.  
Cette décision est adoptée avec 29 pour et 1 abstention.

Fait à Angers, en format électronique

*Pour le Président et par délégation,  
Le directeur général des services*  
Didier BOUQUET

Signé le 3 juillet 2024

La présente décision est exécutoire immédiatement ou après transmission au Rectorat si elle revêt un caractère réglementaire. Elle pourra faire l'objet d'un recours administratif préalable auprès du Président de l'Université dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou de sa transmission au Rectorat suivant qu'il s'agisse ou non d'une décision à caractère réglementaire. Conformément aux articles R421-1 et R421-2 du code de justice administrative, en cas de refus ou du rejet implicite consécutif au silence de ce dernier durant deux mois, ladite décision pourra faire l'objet d'un recours auprès du tribunal administratif de Nantes dans le délai de deux mois. Passé ce délai, elle sera reconnue définitive. La juridiction administrative peut être saisie par voie postale (Tribunal administratif de Nantes, 6 allée de l'Île-Gloriette, 44041 Nantes Cedex) mais également par l'application « Télérecours Citoyen » accessible à partir du site Internet [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr)

**Affiché et mis en ligne le :** 10 juillet 2024

**PROCÈS-VERBAL**  
**Conseil d'administration**  
**22 février 2024**

*Soumis à l'approbation  
des membres du Conseil  
d'administration*

Le Conseil d'administration s'est réuni le 22 février 2024, dans la salle du Conseil de la Présidence, sous la présidence de Monsieur Alain MERCAT, doyen d'âge des personnels pouvant se présenter à l'élection du Président.

MERCAT Alain	Présent
AMAND Marion	Présente
AMGHAR Tassadit	Présente
BASSET Joël	Présent
BORDET Laurent	Présent
BOUSSEAU Frédéric	Présent
BRIAND-BOUCHER Benjamin	Présent
BRICHET Régine	Présente
CAMPESATO Jean-Baptiste	Présent
CERVELLE Richard	Présent
CHAUVET Clément	Présent
CHEDOTEL Frédérique	Présente
CHEVASSUS-LOZZA Emmanuelle	Présente
CLOCHARD Cassandre	Présente
DAGORN Catherine	Excusée
DANIEL Christophe	Présent
DEFFAINS-CRAPSKY Catherine	Présente
DESPINOSE DE LACAILLERIE Guillaume	Présent
GOUACHE Benjamin	Présent
GRIMAULT Anaïs	Présente
GROLLEAU Françoise	Présente
LAMPERIERE Lucie	Présente
LELARGE Antoine	Présent
LANCELOT Céline	Présente
LEFRANÇOIS Corinne	Présente
LE PORS Dominique	Présent
LERICHE Philippe	Présent
MARION Roland (Suppléant : Roch BRANCOUR)	Présent
MARTIN Ludovic	Excusé, donne procuration à CHAUVET Clément (Arrivé en cours de séance à 16H26)
MATHIEU Elisabeth	Présente
METAYER Léo	Présent
PANTIN François	Présent
PEREZ Laetitia	Présente
REY Anne	Présente
KIRSCHNER Benjamin	Présent
ROCHARD Véronique	Présente

**Membres invités de droit, présents :**

Didier BOUQUET, Directeur général des services  
 Françoise PERES, Cheffe de la Division de l'Enseignement Supérieur du Rectorat de Nantes

**Secrétariat de Séance :**

Cellule Institutionnelle – DAGJI

## Ordre du jour :

### Table des matières

<b>1. Election du ou de la Président.e de l'Université d'Angers .....</b>	<b>4</b>
<b>2. ANNEXE : Diaporama de la séance du 22 février 2024 .....</b>	<b>21</b>

Monsieur Alain MERCAT ouvre la séance du Conseil d'administration à 14h33. À l'ouverture de la séance du 22 février 2024, qui se tient en salle du Conseil de la Présidence, 35 membres sont présents ou représentés (36 membres en exercice, 34 membres présents, 1 procuration).

### **1. Élection du ou de la Président.e de l'Université d'Angers**

Monsieur MERCAT annonce que les deux candidats, Madame Françoise GROLLEAU et Monsieur Christophe DANIEL, vont pouvoir exposer leur projet à tour de rôle pendant 15 minutes. Suite au tirage au sort, Françoise GROLLEAU débutera les tours de parole. Il demande aux membres du conseil d'administration d'inscrire leurs éventuelles questions aux deux candidats sur un bulletin, et celles-ci seront ensuite tirées au sort et posées. Les deux candidats répondront alternativement à chacune des questions. Un tirage au sort détermine l'ordre dans lequel les candidats répondent à la première question.

Le ou la Président.e est élu.e à la majorité absolue des membres du CA, soit 19 voix. Si le ou la président.e n'est pas élu.e au premier tour, il est procédé à un second tour, puis un troisième tour. Si aucun candidat n'obtient la majorité requise à l'issue du troisième tour, le conseil d'administration se réunira de nouveau le 1<sup>er</sup> mars 2024 (délai de 7 jours francs) pour procéder à son élection dans les mêmes conditions. Le nombre de tours est alors illimité.

**Monsieur METAYER** indique que le conseil de gestion de la Faculté LLSHS déplore la baisse de budget à hauteur de 8,2 % par rapport à l'année dernière. Les personnels et étudiants de la Faculté sont mobilisés contre cette baisse de budget et auraient souhaité pouvoir échanger avec les deux candidats lors de cette élection. L'UNEF refuse de voter si aucun échange n'a lieu aujourd'hui même avec les personnels et étudiants.

**Monsieur MERCAT** a pour mission de faire respecter l'ordre du jour conformément au règlement intérieur de l'Université d'Angers. Il donne la parole à Madame Françoise GROLLEAU pour la présentation de son projet.

**Madame GROLLEAU** se présente candidate à la présidence de l'Université d'Angers dans la logique du processus électoral et dans le respect des règles démocratiques. Elle souhaite défendre un avenir serein et souhaite conduire une équipe enthousiaste et motivée à l'idée de travailler avec beaucoup d'énergie et de dévouement pour l'avenir de l'institution. Il lui est agréable d'ajouter que cette équipe est dotée de compétences pour le projet. Sa candidature a été soutenue par les listes et le collectif « Réussir avec l'UA ». Ce collectif, elle l'a fondé, étoffé, mobilisé, animé depuis plusieurs mois et, avec celles et ceux qui le composent, elle s'est questionnée et a réfléchi au positionnement de l'Université pour qu'elle puisse relever les grands défis qui lui font face. Elle propose d'en citer trois. Le premier défi a trait au changement climatique et à la préservation de l'environnement. Ce sujet, sur lequel tout le monde se rejoint, dépasse les clivages et pose des mots-clés comme transition, sobriété, acculturation. Cette priorité se retrouve d'ailleurs dans toutes les professions de foi des collectifs étudiants et personnels et les attentes, « une université exemplaire en matière de transition écologique et sociale », rejoignent également celles des 200 signataires de la lettre ouverte que les candidats ont reçue en décembre dernier. L'autre défi à relever est l'évolution de la démographie qui peut se traduire en termes d'impact, à la fois sur les effectifs étudiants mais aussi sur les effectifs des personnels et des enseignants-chercheurs. Une note est passée la semaine dernière selon laquelle on attend

50 % de départs à la retraite d'enseignants-chercheurs titulaires, soit 240 départs à la retraite pour l'Université d'Angers d'ici 2027. C'est en cela qu'elle justifie l'objectif de préserver d'une part une campagne d'emplois ambitieuse et d'autre part la nécessité de déployer une stratégie d'attractivité. Le troisième défi est la question des moyens.

Ces défis appellent des évolutions dans le mode de gouvernance et c'est là que réside la responsabilité de la présidente. Son projet consiste à être pragmatique. Elle refuse le repli sur soi et la résignation mais veut rester optimiste. Il faut s'ouvrir aux partenaires et faire confiance en ses forces et atouts. L'Université d'Angers est reconnue pour ses résultats en matière de réussite étudiante et d'insertion professionnelle. Elle se situe dans une ville attractive où il fait bon vivre, où il fait bon étudier. L'établissement dispose de talents qu'il faut préserver, notamment en recherche, et ce sera une de ses priorités. Elle n'a cessé de dire pendant cette campagne qu'une université sans recherche n'est plus une université.

Elle réalise parfaitement que la fonction de présidente d'université est une très haute responsabilité, et elle y est prête. Son parcours personnel est marqué d'engagements importants pour la communauté universitaire angevine, des moments où elle a fait preuve de détermination et de dévouement, où elle a agi en faveur de l'intérêt général et du service public, en restant à l'écoute et toujours ouverte. Elle considère que sa capacité d'adaptation constitue une partie naturelle de son métier. Elle a été nommée professeure en 2004 et avait alors 35 ans, et c'est quelques mois plus tard que le président de l'Université lui a demandé d'agir pour faire face à un constat sans appel qui montrait que les équipes de recherche en Pays de la Loire faisaient très peu appel aux financements européens. C'est donc avec l'aide de la Région et de l'État, et dans le cadre d'un contrat de projet État-Région qu'elle a créé une structure d'aide à la rédaction de projets européens qui est devenue aujourd'hui Cap Europe qui est complètement intégrée à l'Université d'Angers et qui donne pleinement satisfaction. L'établissement est aujourd'hui impliqué dans 24 projets européens en cours de réalisation pour une somme de 6,1 M€. En 2015, elle a rejoint l'équipe de Christian Roblédo pour endosser la fonction de vice-présidente internationale. Elle a assumé quasiment deux mandats, ce qui a permis de créer un dispositif d'accompagnement à la création d'une offre de cours en langue anglaise avec l'aide de la Région Pays de la Loire, et son deuxième mandat a été marqué par le succès de l'Alliance européenne EU GREEN. En tout cas, elle est fière aujourd'hui de ces accomplissements qui font rayonner l'Université d'Angers en Europe et dans le monde. Enfin, depuis 2022 et jusqu'à la semaine dernière, elle a agi en tant que vice-présidente responsable du Conseil d'administration, et elle a apporté son appui au président pour la mise en œuvre de sa politique générale de l'établissement.

Durant la campagne électorale, elle a exprimé des priorités, celles d'une recherche forte qu'il faut préserver et soutenir, d'une formation attractive et d'un service public de qualité. C'est cette qualité qui donne du sens à l'investissement et au travail des personnels de l'université. En matière de formation, les deux boussoles sont la réussite étudiante et l'insertion professionnelle, ce qui commence dès le premier cycle et l'Université affiche de très bons résultats. Il faut conserver l'Université comme ascenseur social, il faut qu'elle continue à accueillir des publics variés, y compris sur les sites délocalisés. Par ailleurs, l'Université a su développer son offre de formation en alternance avec un vrai succès et son lien avec les entreprises est, à ce titre, essentiel. La cible pour ce mandat est la prochaine accréditation d'ici 2028, former les métiers de demain, introduire de la formation professionnelle et mettre dans les priorités l'approche par compétences. L'Université dispose d'équipes volontaires, capables d'engager ces chantiers et elle ne doute pas que les formules qui feront consensus

seront trouvées. Les formations se nourrissent de la recherche. Il faut donc garantir toute la vitalité des équipes scientifiques dans toutes les disciplines. La recherche ne doit pas décliner à Angers et c'est un risque qu'elle identifie pour des raisons démographiques. Il faut donc promouvoir et partager avec le CHU, les collectivités et les Organismes Nationaux de Recherche (ONR) une politique d'attractivité sur son site et continuer à mobiliser les outils à disposition comme le « Connect Talent ».

Madame GROLLEAU rappelle que l'Université forme la prochaine génération d'enseignants-chercheurs et c'est pourquoi elle veut soutenir toutes les unités de recherche, les aider à développer l'interdisciplinarité et leur apporter de la flexibilité financière, en adoptant la pluriannualité des crédits de recherche. L'urgence climatique est une priorité d'action en tant qu'établissement public. Aussi, il sera introduit dans chacune des actions un volet développement durable et responsabilité sociale (DD-RS). Tous les acteurs sont concernés, y compris les étudiants, les associations étudiantes et des campus durables seront défendus, notamment au travers du déploiement du schéma directeur de la vie étudiante et de campus. L'outil « budget participatif » sera également mobilisé pour faciliter une approche « usagers ». Cette priorité de la durabilité est à relier au magnifique projet d'Alliance européenne EU GREEN. Monté avec 8 autres universités européennes, il propose le développement d'une stratégie commune pour la recherche et la formation en lien avec les objectifs de développement durable. Ce projet EU GREEN comporte un important volet recherche pour dynamiser les projets scientifiques axés sur la durabilité. En additionnant les financements de l'Europe avec ceux de l'ANR et des collectivités, c'est plus de 4 M€ de financements d'amorçage dont bénéficie l'Université d'Angers sur ce projet de quatre ans. Sur ce sujet, un socle existe puisque l'établissement a déjà agi sur des gisements importants de réduction des émissions à effet de serre comme l'isolation des bâtiments, le plan sobriété, les mobilités, la politique achat, le numérique et demain il faudra penser à l'autoproduction d'énergie, avec des études déjà en cours. Des comportements plus vertueux sont également attendus. Il faut penser acculturation des étudiants comme des personnels et c'est un sujet éminemment important à tous les échelons de la gouvernance, dans les facultés, dans les laboratoires. Parmi les engagements, il a été réfléchi à une organisation structurelle et fonctionnelle en interne, et Madame GROLLEAU propose que le premier vice-président en charge du Conseil d'administration endosse cette mission DD-RS. Il mettra en place une commission ad hoc en développant un réseau de personnels dont certains se sont manifestés et se sont déjà engagés à titre personnel ou à titre professionnel. Ce sujet DD-RS doit être partagé sur le site angevin avec les partenaires, avec la ville, et elle pense notamment au site de Belle-Beille où l'établissement travaille déjà avec l'INRAE et l'Institut Agro.

De manière plus globale, elle souhaite une université ouverte dans sa gouvernance, sur son territoire. Les partenaires sont les ONR, les partenaires socio-économiques, le CHU, la ville d'Angers, Angers Loire Métropole, le Département du Maine-et-Loire, la Région des Pays de la Loire, les lycées, les autres écoles d'enseignement supérieur et les universités voisines (Le Mans et Nantes).

La situation financière de l'Université est un sujet délicat, qui a été dénoncée sans relâche ces dernières années et à tous les niveaux mais les choses ont peu changé. Ce contexte de sous-dotation notoirement connu doit évoluer. Elle veut rester optimiste et n'envisage pas de réduire les capacités d'accueil pour les étudiants. Elle pense qu'une analyse globale de la situation financière est nécessaire et il faut dégager des trajectoires financières pluriannuelles et ne pas raisonner année par année comme c'est le cas actuellement. En 2025, il faudra contractualiser avec la tutelle sur un projet de trois ans à travers des Contrats

d'Objectifs, de Moyens et de Performance (COMP). Il faut donc construire une histoire cohérente pour l'Université d'Angers et ce sera fait en pensant aux personnels qui voient leur métier évoluer. Le développement de l'Université repose sur leur engagement et leur mobilisation. Elle est consciente de leur dévouement et de leur contribution précieuse à l'institution. Elle pense aussi aux organisations syndicales qui défendent légitimement les améliorations continues et, en tant que présidente, elle siègera au Comité social d'administration (CSA) et à sa formation spécialisée (F3SCT) pour traiter des questions de qualité de vie au travail, d'organisation du management et de risques psychosociaux. Au-delà du CSA et des commissions paritaires, elle souhaite continuer à échanger, à écouter les personnels administratifs et techniques qu'elle a rencontrés durant cette campagne électorale dans les composantes, avec du temps de discussion constructif. C'est la raison pour laquelle elle propose d'organiser une conférence des BIATSS pour continuer ces échanges.

Pour l'accompagner, Madame GROLLEAU a réuni autour d'elle une équipe expérimentée, enthousiaste comme elle, à cette idée de consulter, d'expliquer, d'agir. C'est une équipe renouvelée pour moitié qui est constituée de collègues largement connus parce qu'ils occupent actuellement des hautes responsabilités à l'Université. Il faut s'assurer d'un souffle nouveau, de modernité, mais aussi capitaliser sur des expériences. C'est une équipe constituée de femmes et d'hommes qui l'accompagnent depuis la première heure, des enseignants-chercheurs et des BIATSS, prête à être aux responsabilités dès demain et qui demande aujourd'hui la confiance du Conseil d'administration.

Pour conclure, Madame GROLLEAU s'est adressée à chaque membre du Conseil d'administration, en leurs qualités et fonctions, et à toutes celles et tous ceux qui font la diversité et la richesse de l'établissement. Elle s'adresse aussi aux membres qui ont choisi de soutenir un autre programme. L'Université demeure un espace d'expression où elle souhaite encourager le débat et le dialogue, et elle appelle de ses vœux à une communication positive et constructive, portée depuis les instances auprès de la communauté et plus largement auprès de tous les acteurs impliqués dans le développement de l'Université.

**Monsieur DANIEL** rappelle que cette campagne a débuté il y a plusieurs mois, ce qui est long et fatigant, mais il s'agit d'un privilège passionnant. Rencontrer et découvrir de nouveaux collègues, étudiants et partenaires, confronter les idées, débattre puis construire et améliorer un programme, voilà le sens d'une campagne et d'une université telle qu'il la souhaite. C'est un moment très important. Le Conseil d'administration a aujourd'hui le pouvoir de voter pour la continuité ou de choisir une autre voie. Cette autre voie passe par l'instauration d'un nouvel état d'esprit à l'Université d'Angers, qui peut se résumer par la phrase suivante : la manière dont les décisions sont prises apportent autant que les décisions elles-mêmes. Ce nouvel état d'esprit aura des conséquences en termes de gouvernance et sur tous les sujets qui seront abordés dans le cadre de cette présentation et des questions/réponses qui vont suivre.

Il y aura davantage de transparence et de collégialité, et il faut essayer de faire en sorte que les premiers concernés soient les premiers informés. Il sera question de s'inscrire dans une écologie des procédures en les simplifiant et en redonnant du sens aux missions premières, en s'inscrivant dans la durée et en prenant le temps de l'évaluation avant de mettre en place de nouveaux dispositifs, et en faisant jouer le plus possible le principe de subsidiarité et de déconcentration de moyens lorsqu'on peut, en proximité, mieux répondre



aux différents sujets qui se posent. Cet état d'esprit aura des conséquences et permettra à l'Université de déployer de très grandes ambitions pour ses étudiants et la société civile.

En termes d'organisation, un comité de coordination remplacera le comité de direction et les conseils de gouvernance, et réunira dès la prise de décision l'équipe présidentielle mais aussi les directeurs de composante et les directeurs des services concernés. L'équipe de vice-présidents sera volontairement resserrée, avec 6 vice-présidents plus le vice-président étudiant et chacun d'entre eux pourra travailler avec des conseillers d'université dont la mission première sera de coordonner, d'éclaircir et de simplifier les actions menées les uns avec les autres. Cela se traduira aussi par un organigramme circulaire. Monsieur DANIEL a le projet de modifier l'organisation et l'intérêt porté aux conseils centraux. Les liens entre les conseils centraux et les conseils de composante, de laboratoire et de SFR seront renforcés. Pour ce faire, les élus auront à disposition les documents de séance plus longtemps à l'avance, pour leur permettre de se retourner vers leurs électeurs dans leur composante, service et laboratoire. Il y aura ainsi des allers-retours constructifs entre les élus des conseils centraux et les élus de terrain.

L'organigramme est circulaire et non pas hiérarchique avec, au centre, les étudiants. Chaque structure de l'Université a son importance. Il s'agit de mieux coordonner les actions de ces structures en lien avec ce qui se fait sur le terrain, les étudiants et la société civile. Cette nouvelle organisation aura des répercussions sur les sujets qui suivent, et en particulier les formations. Les personnels sont épuisés puisque des dispositifs sont constamment mis en place avant même d'avoir pris le temps de les évaluer. Il faut faire des pauses et prendre le temps de cette évaluation, et préparer les échéances prochaines comme l'évaluation HCERES qui passera, dès l'année prochaine, par une autoévaluation des formations et des laboratoires. Il faut réfléchir à la manière dont les services centraux pourront aider les responsables de formation et les responsables de laboratoire pour procéder à cette autoévaluation qui est un moment particulièrement chronophage mais très important pour faire évoluer de manière collégiale et collective les formations dans la direction souhaitée.

Il faudra réfléchir à la mise en place de l'approche par compétences. Aujourd'hui, il n'est pas obligatoire d'évaluer les formations et les enseignements par l'approche par compétences. Certaines formations l'ont mise en place, d'autres souhaitent le faire et d'autres non. Il faudra donc laisser la parole aux responsables de formation, aux départements, aux conseils de faculté pour savoir si cette approche par compétences doit être mise en place. De nombreuses initiatives ont été menées à l'Université d'Angers mais ne sont pas suffisamment mises en valeur.

Il s'agira aussi de mieux coordonner les actions et les dispositifs qui existent en faveur de l'orientation des lycéens et des étudiants. Ce nouvel état d'esprit aura des conséquences en matière de recherche. L'Université d'Angers se doit de valoriser sa recherche et d'accompagner les chercheurs du mieux possible, en menant une politique de recherche inclusive et bien identifiée, pour permettre une bonne lisibilité et visibilité des résultats scientifiques de très grande qualité produits au sein de l'établissement. Monsieur DANIEL cherchera à encourager les collaborations scientifiques pluridisciplinaires. Lors de cette campagne, il a entendu le besoin important de rencontres de chercheurs de disciplines différentes. Il faut donc trouver des temps et des lieux pour que les chercheurs se rencontrent et favoriser les circuits courts. Des budgets pluriannuels seront mis en place pour les laboratoires et la valorisation de la recherche à destination de la société civile sera favorisée. Il faudra rapprocher la recherche des partenaires de l'Université, et en premier

lieu le CHU. De nombreux enseignants-chercheurs disent en effet que les relations entre le CHU et l'Université d'Angers sont déplorables, ce qu'il regrette.

En termes d'ouvertures sur le monde, elles se déclineront sur deux plans, à savoir l'international et les relations avec les milieux socio-économiques. Il faut réfléchir à une nouvelle organisation de l'Université européenne EU GREEN. Appartenir à un réseau d'universités européennes est évidemment un très beau projet mais la manière dont elle s'est construite interroge. Les personnels qui travaillent à la Direction de l'international sur cette question reconnaissent que les relations avec les autres universités partenaires et au sein des work packages ne sont pas suffisamment de bonne qualité. Monsieur DANIEL souhaite mettre en place une organisation beaucoup plus simple en sollicitant l'avis des premiers concernés, à savoir les enseignants, les chercheurs et les étudiants. Solliciter l'avis des collègues n'est pas une perte de temps mais un investissement. De la même manière, il faut assurer une meilleure coordination entre les référents Relation Internationale des composantes et les personnels de la Direction de l'international. Un des objectifs est aussi de redéfinir plus précisément le rôle que pourra jouer la Fondation, en regroupant par exemple des chercheurs et des enseignants-chercheurs sur des thématiques sociétales et pluridisciplinaires. Le rôle de la Fondation n'est pas de supplanter les réseaux partenariaux qui se déclinent dans les composantes.

En matière de vie étudiante et de vie des campus, monsieur DANIEL a pour projet de faire travailler les étudiants sur des sujets sociétaux, transversaux, de manière plus ou moins facultative, sur des temps dédiés, libérés dans la semaine. Il envisage de créer des unités d'enseignement sur les transitions car il s'agit d'un sujet sociétal d'importance à l'instar de la santé, des objets connectés, de l'intelligence artificielle générative, etc. L'objectif est de mettre en évidence des thématiques de recherche nouvelles même s'il faut continuer à soutenir les thématiques actuellement développées. Ces thématiques se mettront en place dans le cadre d'une « Maison de l'Université » qui pourra correspondre à un observatoire de la vie étudiante, à un pôle d'initiatives et d'engagements des étudiants et à une maison des associations étudiantes, où les étudiants pourront travailler sur leurs conditions de vie, leurs conditions d'études et il s'agira de valoriser les initiatives et la créativité des étudiants. Il faut peser davantage sur le CROUS pour lutter contre la précarité étudiante et améliorer les questions de logement.

En termes de qualité de vie au travail et de reconnaissance professionnelle, monsieur DANIEL ne soutiendra les projets que si les charges de travail des personnels sont respectées. Il existe à l'Université des problèmes importants de mal-être des personnels, et l'objectif est d'agir de manière urgente pour les résoudre. C'est la raison pour laquelle, une conseillère BIATSS et une conseillère ESAS seront associées à la vice-présidente qualité de vie au travail et reconnaissance professionnelle pour gérer la carrière des BIATSS et la carrière des ESAS. Monsieur DANIEL veillera au traitement équitable des carrières des femmes et il conditionnera les soutiens aux projets et aux programmes que si les personnels sont respectés et si les critères de durabilité et de soutenabilité sont respectés.

**Monsieur MERCAT** propose de passer à la séance de questions/réponses.

**Monsieur CAMPESATO** aimerait savoir comment les candidats concilient les problématiques budgétaires avec les projets de l'établissement.

**Madame GROLLEAU** explique que la situation budgétaire de l'Université est difficile. Elle souhaite agir sur quatre volets. Il s'agit d'abord de rencontrer la tutelle. L'Université fonctionne actuellement au travers d'une subvention pour charge de service public (SCSP), de l'ordre de 142 M€, soit 20 M€ de moins que les universités voisines, de taille comparable. Cette sous-dotation est chronique depuis plusieurs années. La dotation de l'Université a augmenté de 25 M€ depuis 2016, soit 2-3 M€ supplémentaires par an. Pour autant, elle reste en fort déficit par rapport à d'autres universités et Madame GROLLEAU propose de discuter de ce sujet avec la tutelle. La deuxième action consiste à organiser un débat d'orientation budgétaire à l'Université d'Angers, c'est-à-dire discuter avec les élus de la CR, de la CFVU, du CA, les directeurs de composante et faire un état de lieux. Il faut se questionner de façon pluriannuelle en fonction des projets de chacune des facultés. Ce débat d'orientation budgétaire aurait lieu entre avril et juin 2024 afin d'agir via un budget rectificatif. Le troisième élément a trait aux ressources propres qu'il faut aller chercher au travers des appels à projet dont certains sont déjà en cours. Ces projets permettent de financer des actions avec les lycées et de faire progresser la réussite des étudiants. L'Université d'Angers continuera donc de répondre aux appels à projet pour ne pas fermer la porte à des financements possibles. Enfin, elle souhaite travailler sur l'alternance et la formation continue. Le Service Commun de l'Alternance et de la Formation Professionnelle (SCAFOP) sera encouragé à travailler davantage avec les entreprises du territoire et les alumnis.

**Monsieur DANIEL** effectue le même constat avec une Université d'Angers qui est l'université la plus mal dotée de France parmi les universités avec un secteur santé. Le poids de l'histoire est important mais la politique menée depuis plusieurs mandats ne porte pas ses fruits en termes de dotation par étudiant. L'Université d'Angers passe pour un bon élève auprès du ministère avec un taux de réussite en licence très élevé, le meilleur IUT de France et de bonnes performances. Cette stratégie ne fonctionne pas et il faut arrêter de produire des indicateurs de performance de bonne qualité parce que cette sous-dotation se répercute sur les conditions de travail des personnels et les conditions de vie et de réussite des étudiants. De nombreuses situations de mal-être ont été recensées à l'Université, qui découlent en premier lieu de cette sous-dotation. En outre, l'établissement a de très nombreux projets qu'il ne peut pas mener en raison de cette sous-dotation et il faut donc peser davantage sur le ministère. Lors de la venue de Frédérique Vidal, il y a deux ans, l'Université d'Angers avait réussi à obtenir un rattrapage budgétaire de 2 M€. L'Université de Montpellier 3, par l'intermédiaire de son Conseil d'administration qui a voté contre son budget, a obtenu un rattrapage de 2 M€. Si l'Université rattrapait l'avant-dernière université en termes de dotation, elle gagnerait 17,5 M€. Il faut faire pression auprès de la tutelle et ne pas attendre la fin d'un mandat avant de mener cette politique, avec l'ensemble des partenaires dont la Région, le Département, l'Agglomération et la Ville d'Angers. Parallèlement, un débat d'orientation budgétaire sera organisé par le Directeur général des services au mois de mars prochain. Il permettra de dégager des marges de manœuvre financières et Monsieur DANIEL est assez surpris qu'elles ne soient pas connues et que ce travail n'ait pas été fait au cours de la mandature précédente. Enfin, en tant que doyen de la Faculté DEG, il est solidaire des collègues qui manifestent contre la baisse de la dotation de la Faculté LLSHS, car sa faculté a également reçu une notification initiale indiquant une baisse importante de la dotation, de l'ordre de 28 %. Un certain nombre de projets sont mis à mal et cette baisse de la dotation se répercute sur les conditions de travail des personnels et les conditions de réussite des étudiants. Il n'en reste pas moins qu'il faudra augmenter les ressources propres en développant la formation en alternance même si le modèle économique reste incertain. Il faudra aussi réaliser des économies en termes de masse

salariale, sans réduire le niveau d'exigence et la qualité des formations. L'idée est de procéder à une écologie des procédures en simplifiant par exemple les maquettes de formation ou en diminuant un certain nombre d'heures d'enseignements moins centraux.

**Monsieur METAYER** souhaite savoir s'il est possible d'obtenir une suspension de séance afin que les deux candidats puissent discuter avec les manifestants car il est essentiel d'écouter la communauté qui exprime sa colère face à la situation de l'Université d'Angers.

**Monsieur MERCAT** répond que non parce que le Conseil d'administration est contraint par le règlement intérieur de l'Université pour des raisons d'équité entre les deux candidats.

**Monsieur METAYER** rappelle que le 8 février 2021, Frédérique Vidal, alors ministre de l'Enseignement Supérieur, de la Recherche et l'Innovation, reprenant au passage la rhétorique de l'extrême-droite, a lancé une chasse aux sorcières dans la recherche contre l'islamo-gauchisme. L'indépendance de la recherche et des chercheurs participe à une université de la diversité et une sensibilité plurielle qui est l'ADN du modèle français. Il aimerait savoir comment les deux candidats comptent protéger la recherche de ces assauts idéologiques et comment comptent-ils améliorer la visibilité et l'attractivité de la recherche à l'Université d'Angers.

**Monsieur DANIEL** estime que le principe de collégialité est la meilleure des protections contre cette chasse aux sorcières. Les enseignants-chercheurs ont la liberté d'effectuer leur recherche sur les thématiques qu'ils souhaitent. La défense du statut d'universitaire est très importante et sur laquelle il sera inflexible. La Fondation de l'Université doit nouer des relations avec le monde socio-économique tout en préservant l'indépendance scientifique des chercheurs, aussi bien méthodologique, disciplinaire, idéologique, politique, dans le respect des valeurs de la République.

**Madame GROLLEAU** croit que l'Université doit répondre à des valeurs universitaires qui sont les siennes. En tant qu'établissement public, il faut respecter ces valeurs et il s'agit de respecter la liberté académique des chercheurs, tout comme des principes de déontologie. L'éthique consiste à répondre à ces valeurs morales et elle y veillera.

**Madame CHEDOTEL** aimerait savoir comment les deux candidats abordent la question de l'interdisciplinarité et notamment dans le cadre des recherches relatives au domaine des transition.

**Madame GROLLEAU** reconnaît que l'interdisciplinarité est un sujet qui est souvent revenu durant cette campagne électorale, notamment lors des échanges avec les directeurs d'unité et les enseignants-chercheurs. Il faut de plus en plus d'interdisciplinarité pour répondre aux projets scientifiques qui répondent eux-mêmes à des enjeux de société. Il est difficile pour un enseignant-chercheur de s'inscrire dans l'interdisciplinarité. Pour la soutenir, il faut prévoir des temps de partage mais aussi des temps d'interconnaissances entre les équipes de recherche. Il sera peut-être nécessaire de dédier les financements en propre à cette interdisciplinarité et elle est persuadée que l'Université d'Angers répondra mieux à des sujets qui concernent le développement durable et les transitions.

**Monsieur DANIEL** indique que l'interdisciplinarité est perçue comme un objectif scientifique et pas simplement un saupoudrage pour obtenir des financements supplémentaires. L'Université d'Angers comprend des thématiques scientifiques qui ont été mises en évidence

et il est hors de question de revenir dessus car elles caractérisent l'attractivité angevine, comme le végétal, les matériaux, l'enfance, le genre, le tourisme, etc. Il s'agit maintenant de faire émerger de nouvelles thématiques et il sera laissé le soin à la CR de réfléchir à ces questions. On peut néanmoins citer quelques exemples comme le sujet du vieillissement qui concerne les 8 composantes de l'Université. Il évoque également les thématiques des maladies rares ou des objets connectés. Elles permettront d'accroître l'attractivité de l'Université d'Angers et de faire travailler des enseignants-chercheurs et des chercheurs ensemble. La CR parle beaucoup de financements de la recherche, ce qui est primordial, mais très peu de recherche. Monsieur DANIEL propose de rétablir des commissions thématiques comme elles existaient autrefois pour que les élus puissent retourner vers les collègues des laboratoires et des SFR, faire un état des lieux de l'existant et remonter des propositions de thématiques, de méthodologies, etc.

**Madame LANCELOT** aimerait savoir comment les deux candidats envisagent le positionnement de l'Université d'Angers dans le cadre de la ComUE Angers-Le Mans pour les années à venir

**Monsieur DANIEL** est lui-même élu au CA de la ComUE. Les universités se doivent de se regrouper avec d'autres universités et des établissements publics scientifiques selon trois niveaux, à savoir l'association partenariale, la ComUE expérimentale (choix fait il y a quelques années) ou la fusion. Il n'a pas d'avis tranché sur la question. En revanche, il sait que cette question concerne l'ensemble des personnels et des étudiants des deux universités. Il faudra que l'Université d'Angers organise un débat contradictoire et un référendum, et la décision majoritaire sera mise en place. Monsieur DANIEL ajoute que la ComUE expérimentale a une durée de vie limitée et se doit d'évoluer. Il faut aussi avoir en tête les difficultés rencontrées par Le Mans Université, notamment budgétaires.

**Madame GROLLEAU** rappelle que cette ComUE a été fondée initialement par Le Mans Université et l'Université d'Angers dans le cadre d'un regroupement. L'ordonnance de 2018 l'imposait aux deux établissements qui ont jusqu'à 2028 pour s'organiser. Trois volets sont possibles entre la ComUE expérimentale, la convention de coordination territoriale qui est plus légère en termes de structuration et l'établissement public expérimental (EPE). La gouvernance s'est effectivement beaucoup interrogée sur l'avenir de la ComUE. Celle-ci a évolué dans le temps puisque le Centre Hospitalier du Mans et le CHU d'Angers y ont été associés alors que d'autres établissements souhaitent la rejoindre comme l'école supérieure d'agriculture, l'ESAIP, l'ESEO, etc. en tant que partenaires associés. Il faudra prochainement rédiger un rapport d'autoévaluation qui devra définir la trajectoire de la ComUE qui à partir de 2028 ne pourra plus être expérimentale. Deux options s'ouvrent pour l'année 2028 : Soit la ComUE devient convention de coordination territoriale, quelque chose de plus léger ou bien elle devient un EPE (établissement public expérimental). Si cette option est envisagée elle ne devra être envisagée seulement sur la place d'Angers avec d'autres partenaires d'Angers mais sans le Mans comme membre fondateur étant donné que dans un EPE, deux universités de même statut auraient l'obligation de fusionner. Or, le choix de la fusion n'est pas envisagé par les collègues du Mans. Madame GROLLEAU rappelle enfin que cette ComUE n'a pas de budget et n'entre pas dans les outils de financement du ministère. Il est donc très compliqué d'envisager des actions au sein de la ComUE. La solution la plus simple serait certainement la convention de coordination territoriale. Ce sera de toute façon à la communauté de faire ce choix.

**Madame PEREZ** souhaite connaître la volonté des candidats sur l'organisation des équipes de gouvernances et l'installation des vice-présidents.

**Madame GROLLEAU** souligne qu'elle s'est présentée avec une équipe qu'elle a dévoilée très tôt lors de cette campagne et avec laquelle elle a envie de travailler. Il faut reconnaître que les voix étaient partagées entre les listes des deux candidats. Cette élection respecte des règles démocratiques universitaires et il lui reviendra d'ouvrir les débats et les discussions pour travailler avec ceux qui ont soutenu un autre programme. Les vice-présidents dits statutaires seront élus en CR et en CFVU, et les autres vice-présidents seront proposés aux membres du CA. L'ouverture aura lieu dans les débats, les commissions, etc. Elle a d'ailleurs écrit dans son programme qu'elle envisageait que le vice-président qui préside certaines commissions s'associe avec un élu ou un personnel membre de cette commission pour les coprésider.

**Monsieur DANIEL** répond que la collégialité, la réflexion collective, la transparence sont les maîtres-mots de son programme. Il espère que l'évolution de la ComUE s'effectuera de manière collégiale sans faire appel à des cabinets de consultants extérieurs qui dictent la manière de penser de la présidence et l'orientent vers ce qui est déjà décidé par ailleurs. Il faut changer d'état d'esprit et respecter la diversité des membres de la communauté universitaire. L'équipe construite est composée de collègues d'une très grande diversité et n'est pas marquée idéologiquement d'un côté ou de l'autre de l'échiquier. Les collègues ont des idées politiques différentes, sont syndiqués ou non, mais ont la même vision de l'Université. Enfin, cette équipe est composée de collègues qui représentent l'ensemble des composantes et des domaines disciplinaires.

**Madame DEFFAINS-CRAPSKY** signale qu'une réunion d'EU GREEN a eu lieu la semaine dernière et il a été déploré un manque d'adhésion de la communauté universitaire de l'Université d'Angers. Elle aimerait en connaître les raisons et savoir comment les candidats comptent y remédier.

**Monsieur DANIEL** note que la réponse à l'appel à projet s'est faite très rapidement. Il pense donc qu'il est nécessaire de ne pas répondre à la première vague d'un appel à projet plutôt que de répondre dans la précipitation sans prendre le temps de consulter les premiers concernés. Il déplore que les enseignants-chercheurs notamment n'adhèrent pas à cette université européenne alors qu'il s'agit d'un très beau projet. Un cabinet de consultants a été sollicité pour répondre dans les temps et la stratégie recherche a été rédigée par une seule personne de la Direction de l'international. L'organisation de cette université européenne se déploie en 9 work packages dont il est difficile d'identifier les contours. Chaque work package travaille en silo, avec de grandes difficultés pour mobiliser les étudiants et les enseignants-chercheurs. Il faut donc revoir les choses et prendre le temps afin de solliciter les avis des premiers concernés pour faire en sorte que les personnels soient mobilisés. L'adhésion à un programme est centrale et Monsieur DANIEL souhaite que le projet EU GREEN soit couronné de succès.

**Madame GROLLEAU** a effectivement beaucoup travaillé sur ce projet et est vraiment heureuse que l'Université d'Angers soit dans un projet d'Alliance européenne. Elle précise que l'établissement n'a pas répondu au premier appel à projet d'Alliance européenne puisque le dossier a été transmis dans le cadre de la troisième vague de l'appel à projet. La



gouvernance a en effet sollicité un cabinet mais il faut savoir qu'il a fallu travailler avec 8 autres partenaires, à savoir des universités publiques en Europe pour constituer ce consortium. Toutes les universités ont décidé collectivement de solliciter un cabinet pour les aider. Les cultures sont différentes en Europe en termes de formation et de recherche. Le cabinet a une vision supra et permet de mettre les 9 établissements autour de la table. Les règles de marché public ont par ailleurs été respectées, et le coût de ce cabinet a été divisé par 9, soit une dépense d'un peu plus de 16 000 € pour l'Université d'Angers. Par ailleurs, le projet EU GREEN est axé sur les objectifs de développement durable et traite de la formation, de la recherche, de la vie étudiante, de l'organisation des campus, d'inclusion, etc. Il s'agit d'une chance pour les personnels et les étudiants parce que des places sont ouvertes pour aller étudier dans ces universités. La Région avait aussi souligné que les universités en Pays de la Loire coopéraient davantage hors Europe qu'en Europe, ce qui permet de recentrer les échanges et les coopérations dans une dimension européenne. Madame GROLLEAU ajoute que les Alliances européennes ont été lancées par la Commission européenne avec l'idée d'en créer 60 d'ici à deux ans, et on en est actuellement à 49. Elle est convaincue que ce projet va énormément apporter à l'Université d'Angers. Enfin, elle tient à rectifier ce qu'il a été dit et affirme que la stratégie recherche a été rédigée en collaboration avec les différents vice-présidents des universités partenaires.

**Madame DEFFAINS-CRAPSKY** précise que sa question avait pour objectif de savoir pourquoi la communauté d'Angers n'adhérait pas à ce projet.

**Madame GROLLEAU** souhaite simplement corriger des propos de Monsieur DANIEL qui sont inexacts. Il lui semble que toutes les composantes ont été consultées lors de la rédaction de ce projet d'établissement et l'idée était de se reposer sur les référents Relation International des composantes pour diffuser les informations. La Direction de l'International et la vice-présidente à l'International se sont rendues dans les composantes pour évoquer ce projet.

**Madame AMGHAR** rappelle que le Président de la République, Emmanuel Macron, a demandé, le 7 décembre dernier, de changer les statuts eux-mêmes, ce qui promet une nouvelle dégradation des conditions de travail dans moins de 18 mois. Par ailleurs, Bruno Le Maire a annoncé, dimanche dernier, une économie de 10 milliards d'euros qui se traduira par une baisse de 904 M€ pour la recherche et l'enseignement supérieur, soit une baisse du budget de l'Université d'Angers de 11 M€. Par ailleurs, elle constate une contractualisation croissante des emplois à l'université. Dans ce triple contexte, elle souhaite interroger les deux candidats sur les choix qu'ils feront en matière de conditions de travail. Elle souhaite connaître les actions concrètes prioritaires qu'ils comptent mener pour remédier aux conséquences délétères des choix qui ont été faits par l'équipe précédente et les moyens qui seront donnés à la qualité de vie et aux conditions de travail (QVCT) pour résoudre enfin les problèmes extrêmement graves qui perdurent depuis des années dans certaines composantes de l'Université d'Angers et que personne à la présidence ne peut ignorer.

**Madame GROLLEAU** confirme que le Président de la République a évoqué l'acte 2 de l'autonomie des universités et a fait un certain nombre de propositions. Toutefois, elle n'avait pas relevé qu'il avait été demandé aux universités de modifier elles-mêmes leurs statuts. Elle a entendu de la part de la direction générale de l'enseignement supérieur et de l'insertion professionnelle (DGESIP) qu'elle attendait que les établissements soient force de proposition sur des évolutions du statut des enseignants-chercheurs, avec la question des 192 heures de charge d'enseignement. Lors du mandat précédent, la gouvernance a travaillé sur ce sujet et le but était de donner plus de temps à la recherche, c'est-à-dire s'en tenir aux 192

heures d'un service. Reste que beaucoup vont au-delà en raison d'un sous-encadrement chronique. Il est également possible de regretter cette économie de 10 milliards d'euros et le ministère de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche (MESR) sera concerné par la baisse. La DGESIP ne dispose pas de modèle économique de financement des universités et donne pour le moment à tout le monde. Le gouvernement a aussi dit qu'il ne toucherait pas aux projets inscrits dans le cadre de France 2030. Madame GROLLEAU répète que sa première action consistera à aller rencontrer le ministère de tutelle et en rediscuter. Elle espère que le ministère privilégiera les établissements comme l'Université d'Angers qui expriment des besoins importants. En termes de conditions de travail, elle dit qu'il existe partout des problèmes dans la vie d'une entreprise, et notamment des problèmes de management. Elle estime que les problèmes peuvent être réglés, en prenant appui sur le CSA et la F3SCT, afin que les collègues retrouvent de bonnes conditions de travail pour assurer leurs missions de service public.

**Monsieur DANIEL** rejoint la nécessité de défendre les statuts des enseignants-chercheurs. Certains effectuent des heures complémentaires mais en raison de nécessité de service et d'une insuffisance de nombre de postes. De plus en plus de tâches administratives leur sont également dévolues et remettent en cause leurs conditions de travail. En termes de QVCT (Qualité de vie et des conditions de travail), il constate un certain nombre de difficultés inhérentes à toute organisation, et notamment des problèmes de harcèlement, de difficultés collectives, etc. qui existent depuis de nombreuses années, parfaitement identifiés et qui restent irrésolus. Monsieur DANIEL s'engage à identifier les difficultés lors des 6 premiers mois du mandat. La cause principale a trait à la sous-dotation et au manque de personnels dans les services. Par ailleurs, certaines techniques de management sont la cause de difficultés qui peuvent générer du mal-être. Les 6 mois suivants seront consacrés à la résolution de ces problèmes. Il existe des moyens peu coûteux pour les résoudre dont la formation des managers. La cellule « Violence, Discrimination, Harcèlement » (VDH) est actuellement dirigée par la vice-présidente à l'International et en charge de l'égalité. Il faut que la personne qui dirige cette cellule soit élue et non pas nommée pour qu'il y ait une parfaite indépendance entre la présidence et les sujets abordés dans le cadre de cette cellule. Cette cellule est très utile pour les victimes et à leur écoute, et il faut aller plus loin pour résoudre véritablement les difficultés rencontrées par les agents. Enfin, Monsieur DANIEL souhaite une amélioration de la représentativité des personnels et des étudiants dans les structures qui réfléchissent à la qualité de vie et aux conditions de travail, comme au CSA, à la F3SCT, etc.

**Monsieur LELARGE** rappelle qu'une des missions de l'université est l'enseignement. Il faut que les étudiants puissent trouver un emploi de qualité si possible. Lorsqu'il était vice-président étudiant, il se battait pour développer une troisième mission à l'université, à travers l'insertion professionnelle, ce qui est chose faite désormais. Il aimerait connaître la politique que souhaitent mener les deux candidats pour continuer à rapprocher l'université du marché du travail et ainsi faciliter l'insertion professionnelle des étudiants.

**Monsieur DANIEL** reconnaît que l'insertion professionnelle de qualité est une des missions essentielles de l'université. De très nombreuses actions sont menées par le Service Universitaire d'Information, d'Orientation et d'Insertion Professionnelle (SUIO-IP), les composantes et les départements de formation. La Fondation de l'Université devra jouer un rôle pour faciliter les rencontres entre les étudiants et le monde socio-économique. La déclinaison des maquettes de formation en blocs de compétences doit être poursuivie. Il faut aussi privilégier tout ce qui se fait au sein des composantes, à savoir des clubs de



partenaires, des associations partenariales, des rencontres avec les professionnels, des salons, etc. Les résultats en termes d'insertion professionnelle pour la très grande majorité des formations de l'Université d'Angers sont excellents.

**Madame GROLLEAU** s'inscrit dans les propos de Monsieur DANIEL et souligne qu'il ne faut pas oublier le SCAFOP qui est un bon moyen pour travailler avec les entreprises et élargir le spectre des entreprises avec lesquelles l'Université d'Angers peut coopérer. Le SCAFOP est en charge de soutenir l'alternance. Il s'agit aussi de développer la formation continue et les alumni peuvent être un bon moyen pour nouer des contacts avec les entreprises. Elle évoque aussi la formation en situation de travail (AFEST) qu'elle souhaite développer.

**Monsieur GOUACHE** aimerait savoir quels moyens les deux candidats comptent mettre en place pour lutter contre tout type de violence (violences sexuelles, violences sexistes, harcèlement, discrimination) au-delà de la cellule VDH et aider les associations étudiantes.

**Madame GROLLEAU** rappelle que la cellule VDH est ouverte à la fois aux personnels et aux étudiants, et concerne d'ailleurs davantage cette dernière population. Plusieurs hypothèses d'actions s'ouvrent suite à cette cellule, entre le recadrage, l'enquête administrative, la section disciplinaire, etc. Pour aller plus loin, il faudrait informer davantage. La cellule VDH peut s'appuyer depuis la fin de l'année 2023 sur un réseau de référents qui ont été nommés dans chacune des composantes. Madame GROLLEAU peut aussi citer les actions à inscrire dans le schéma directeur de la vie étudiante et de la vie de campus. Un certain nombre d'actions pourront être proposées par les étudiants et leurs associations. Un budget participatif a été programmé et l'idée globale est que les actions soient enclenchées sous l'approche « usager ». Elle attend donc que les étudiants soient force de proposition sur des actions qui seront financées via le budget participatif ou la Contribution Vie Étudiante et de Campus (CVEC).

**Monsieur DANIEL** indique que de nombreuses choses ont été faites et ont évolué dans le bon sens depuis quelques années, et il pense notamment aux labels obtenus par les associations étudiantes en lien avec la ville d'Angers pour encadrer l'organisation des soirées étudiantes. Il estime qu'il est important d'assurer la confidentialité des informations et, en même temps, informer ceux qui sont au plus proche des étudiants, c'est-à-dire les enseignants, les enseignants-chercheurs et les doyens. Il est lui-même doyen depuis 9 ans et n'est parfois pas informé de situations de harcèlement qui concernent des étudiants de sa faculté. Lorsqu'il est informé, il reçoit systématiquement les étudiants concernés et avertit la cellule VDH. Il lui arrive aussi de prendre contact avec l'association étudiante de l'étudiant concerné par la situation pour qu'un accompagnement soit réalisé au plus proche. En tout état de cause, la demande de confidentialité de l'étudiant est toujours respectée mais il est bien souvent demandeur de soutien de la part de ses camarades. C'est la raison pour laquelle les associations étudiantes ont un rôle très important à jouer dans l'organisation des soirées et dans l'accompagnement des étudiants victimes. Monsieur DANIEL souhaite mieux soutenir les associations étudiantes et former les étudiants des bureaux.

**Madame AMAND** aimerait savoir comment les deux candidats envisagent le dialogue avec les personnels BIATSS.

**Monsieur DANIEL** propose de mettre en place une conseillère BIATSS pour accompagner la vice-présidente qualité de vie au travail et reconnaissance professionnelle pour gérer la carrière des personnels BIATSS et s'occuper de leurs conditions de travail de manière plus

spécifique. Les personnels BIATSS sont de diverses catégories et tous les services rencontrent des situations de mal-être au travail. Ce sont des agents essentiels dans le fonctionnement de l'Université d'Angers et cette population compte aussi énormément de contractuels. Son souhait est de privilégier le recrutement de titulaires mais les contractuels seront accompagnés de la manière la plus équitable.

**Madame GROLLEAU** insiste sur l'importance de ce personnel pour l'établissement dans ses activités. Il faut savoir qu'il y a 1 personnel BIATSS pour 1,2 enseignant-chercheur. Elle souhaite renouveler les moments d'échanges avec les personnels BIATSS dans les Facultés et organiser une conférence des BIATSS tous les deux ans pour les écouter en l'absence des enseignants-chercheurs. Enfin, elle propose de construire un projet d'administration qui serait écrit par et pour les BIATSS et dans lequel on pourrait imaginer d'autres méthodes de travail en introduisant plus de confiance entre les différents services et donc orienter vers la simplification administrative

**Monsieur MARION** aimerait savoir quelles relations souhaitent entretenir les deux candidats avec les collectivités territoriales, et en particulier Angers Loire Métropole, le Département et la Région qu'il a l'honneur de représenter aujourd'hui.

**Madame GROLLEAU** explique avoir fait des relations avec les collectivités territoriales et tous les partenaires de manière générale un sujet de gouvernance. Elle souhaite organiser des temps d'échanges informels réguliers avec les partenaires, et la Présidente de Région et le maire d'Angers ont accepté cette méthode. Celle-ci est certes chronophage mais nécessaire. Les collectivités soutiennent la recherche de l'Université d'Angers et il faut pouvoir être force de propositions dans des commissions comme dans le comité consultatif régional pour la recherche et le développement.

**Monsieur DANIEL** confirme que les relations avec les collectivités territoriales sont essentielles dans le fonctionnement de l'Université d'Angers. Il lui semble que les relations qui existent actuellement restent cantonnées au niveau de la Présidence de l'Université. En tant que doyen, il n'a aucune information sur les relations avec ces collectivités. Lors du Conseil d'administration, les administrateurs prennent connaissance des dossiers sans pouvoir se concerter et faire des propositions plus constructives et plus réfléchies. Un temps de parole dédié aux personnalités extérieures doit pouvoir être mis en place dans le cadre du Conseil d'administration.

**Monsieur METAYER** regrette que les candidats ne soient pas descendus pour rencontrer les personnels et étudiants mobilisés. Une motion votée au conseil de la Faculté LLSHS dit que le conseil s'oppose à la réduction budgétaire annoncée de la dotation d'équilibre, réduction prévue à hauteur de 8,2 %, ce qui affectera gravement la continuité et l'intégrité des missions de la Faculté. Le conseil refuse aussi la logique selon laquelle le fait d'assurer la stabilité financière des seuls services d'enseignement permettrait de consentir à la dégradation prévisible, lourdement préjudiciable, des conditions d'enseignement et de recherche. C'est la logique de cogestion de la pénurie qui est refusée et fait l'objet de vives inquiétudes, logique qui ne saurait se solder plus avant par des réductions de postes et d'activités liées au détriment de la qualité et de la pérennité des missions de service public. Le conseil s'oppose à la fermeture de groupes comme réponse à la sous-dotation qui affecte l'Université d'Angers de manière structurelle. Il signale la gravité aux collègues qui viennent d'être élus aux conseils centraux, et notamment au CA décisionnaire sur les questions budgétaires, la vive inquiétude de la faculté qui a besoin de garanties sur la pérennité et

l'ambition des besoins vitaux assurant ses missions. Monsieur METAYER aimerait savoir comment les deux candidats comptent négocier avec le MESR sur les questions budgétaires et si des assemblées générales regroupant personnels et étudiants sont envisageables pour établir une stratégie commune de lutte contre la précarité de l'Université et des UFR.

**Monsieur DANIEL** répond que toutes les solutions sont envisageables, à savoir assemblée générale, motion dans les conseils, etc. avec toutes les forces qui peuvent exercer une pression sur le ministère. Les décisions budgétaires sont certes contraintes à l'Université d'Angers et lui-même, en tant que doyen, a reçu une notification prévoyant une baisse d'un quart de la dotation versée par l'établissement. Il ne sait rien d'une éventuelle baisse dans les autres composantes, ce qui donne l'impression d'une certaine opacité dans les décisions prises et déclinées dans les composantes. Il ignore si la baisse est proportionnelle en fonction du nombre d'étudiants dans les composantes ou aux ressources propres dégagées par les composantes. Mieux comprendre les choses permettrait aussi de proposer des solutions plus efficaces. Monsieur DANIEL est évidemment solidaire du mouvement enclenché à la Faculté LLSHS puisque le doyen lui a indiqué qu'elle ne pourrait pas fonctionner au-delà du mois d'octobre prochain, ce qui fait que la composante a dû renoncer à mettre en place un certain nombre de manifestations comme la cérémonie de remise des diplômes. La Faculté DEG va également devoir se serrer la ceinture et faire en sorte que cela ne soit pas au détriment de la qualité des formations. Les décisions ministérielles imposent de très lourdes contraintes à l'Université d'Angers, comme à toutes les universités, mais il faut aussi bien avouer que la stratégie menée par l'équipe précédente n'est pas couronnée de succès. Il faut agir tous ensemble, du mieux possible, pour obtenir un rattrapage budgétaire qui pourra se décliner dans les différentes composantes de la manière la plus transparente possible.

**Madame GROLLEAU** indique que l'établissement a diminué le budget des composantes, et plus particulièrement la base de fonctionnement de l'ordre de 28 %, qui se décompose entre 8 % de baisse effective et 20 % de mesures de prévention. Les 20 % ne sont en effet pas engagés immédiatement mais pourraient être engagés, dès lors qu'un budget rectificatif aura été voté. Par ailleurs, il est envisagé un débat d'orientation budgétaire, après le vote du compte financier. Entre-temps, il sera essentiel d'échanger avec la tutelle sur le sujet de la SCSP. Le constat est connu du ministère, des partenaires, du rectorat mais rien ne bouge année après année. L'objectif est de demander un rattrapage au MESR. Enfin, Madame GROLLEAU regrette le vote de la motion dont il est question en conseil de Faculté LLSHS car elle pense qu'il aurait été possible de discuter en amont, y compris avec le directeur de la composante. Elle a dans son équipe d'autres directeurs de composante qui ont compris la méthode et qui ont bien organisé leur cérémonie de remise de diplôme. Elle pense qu'il faut hiérarchiser et prioriser les actions. Le budget rectificatif permettra d'évaluer les besoins, tout en sachant que la Faculté LLSHS a moins de ressources propres que les autres composantes.

**Madame MATHIEU Elisabeth** aimerait savoir comment les candidats conçoivent la gouvernance de l'Université d'Angers.

**Madame GROLLEAU** explique que la gouvernance s'impose par le projet, peut se traduire dans la façon dont on organise les instances, fait référence aux relations entre la présidence et les vice-présidences et à la manière dont l'établissement s'ouvre vers l'extérieur. Elle souhaite travailler avec un certain nombre de vice-présidents qui sont pour la moitié renouvelés. Un vice-président statutaire est actuellement directeur de composante et arrivera avec une connaissance du terrain. Elle travaillera aussi avec des vice-présidents qui

ont une expérience sur un certain nombre de sujets comme le patrimoine, les ressources humaines, la vie de campus, etc. Par ailleurs, elle propose de mettre davantage de débats dans les instances, poser les hypothèses et expliquer les propositions. Pour autant, il ne s'agit pas de rallonger la durée de instances et il faudra se questionner pour savoir ce qui doit être inscrit à l'ordre du jour. Enfin, Madame GROLLEAU souhaite un dialogue permanent avec les partenaires.

**Monsieur DANIEL** a déjà évoqué la nécessité d'une plus grande collégialité, transparence et démocratie dans la prise de décision à travers une équipe de vice-présidents resserrée, un comité de direction fusionné avec le conseil de gouvernance. Il faut aussi éviter de faire en sorte que les conseils centraux soient considérés comme des chambres d'enregistrement, et faire revenir de la réflexion, tout en ayant le temps de se retourner vers ses électeurs. Il souhaite que la présidence de l'Université aille sur le terrain et rencontre de manière régulière les personnels. Monsieur DANIEL avait déjà évoqué, il y a quatre ans, cette volonté de décentraliser le fonctionnement de l'Université.

**Monsieur METAYER** aimerait savoir comment les deux candidats envisagent la participation des usagers à la vie de l'Université d'Angers.

**Monsieur DANIEL** parle de la valorisation de l'engagement étudiant qui est une question centrale. Il a le projet de faire travailler les étudiants de disciplines et de formations différentes sur des sujets sociétaux et transversaux afin de favoriser leur participation à la vie de l'Université et de la société. Il faut enfin reconnaître leur engagement, et notamment celui des étudiants élus dans les instances de l'établissement. La CFVU et la CVET préciseront les choses sur les différentes modalités de reconnaissance de ces engagements.

**Madame GROLLEAU** propose, dans son programme, qu'il puisse y avoir une rencontre assez régulière avec les étudiants élus des composantes. Il arrive que les étudiants manifestent et occupent des locaux et la gouvernance s'est rendu compte que le dialogue n'avait pas été mené au bon moment. C'est la raison pour laquelle elle souhaite que ces dialogues soient anticipés pour expliquer assez régulièrement ce que l'Université propose de mettre en place. Par ailleurs, les usagers doivent aussi participer à la vie de campus, à travers le schéma directeur de la vie étudiante et de la vie de campus dans lequel se trouve le budget participatif. Les usagers pourront ainsi proposer des actions et seront acteurs de leur vie de campus. Il existe également la possibilité d'utiliser le FSDIE financé par la CVEC. Enfin, Madame GROLLEAU revient sur les transitions et le développement durable qui constituent des sujets importants, et elle aimerait qu'il soit créé une nouvelle association mélangeant les usagers et les personnels pour traiter de ces sujets.

**Monsieur MERCAT** propose de clore les échanges et de passer au vote.

Arrivée durant la séance et avant le vote de Monsieur MARTIN Ludovic ayant donné préalablement une procuration. De fait, la procuration tombe et il a lui-même exercé son droit de vote.

Au moment du vote, 35 membres sont présents ou représentés (35 membres présents, 0 membres représentés).

À l'issue du premier tour de scrutin, les résultats sont les suivants.

**Françoise GROLLEAU : 21**

**Christophe DANIEL : 11**  
**Bulletins nuls : 3**

Madame Françoise GROLLEAU ayant obtenu la majorité absolue des voix des membres du Conseil, est élue Présidente de l'Université d'Angers.

L'ordre du jour étant épuisé, Monsieur MERCAT clôt la séance à 17h30.

**Alain MERCAT**  
Président de séance

## **2. ANNEXE : Diaporama de la séance du 22 février 2024**

# Conseil d'administration 22 Février 2024

## **Ordre du jour :**

1. Election du ou de la Président.e de l'Université d'Angers

# Présidence de séance

Conformément à l'article 1.1.5 du Règlement intérieur de l'Université d'Angers et à l'arrêté n° 2023-122 du 12 octobre 2023 relatif à l'organisation de l'élection du Président de l'Université d'Angers :

Le Président ayant achevé son mandat et la vice-présidente en exercice étant candidate, la séance est présidée par le membre du Conseil d'administration non candidat le plus âgé parmi les membres pouvant se présenter à cette élection.

➤ **Monsieur Alain MERCAT est président de séance**



# Les candidatures

**Les candidats à la Présidence de l'Université d'Angers sont :**

- **Christophe DANIEL**
- **Françoise GROLLEAU**

# Modalités de présentation des candidats

Les candidats exposent leur programme pendant environ **quinze minutes**.  
L'ordre de passage des candidats est **tiré au sort**.

Un débat contradictoire entre les candidats et les membres du Conseil d'administration précède le vote.

Chaque candidat répond aux questions posées par le Conseil d'administration.

**Un tirage au sort** détermine l'ordre dans lequel les candidats répondent à la première question puis chaque candidat prend la parole en alternance.

# Présentation des programmes des candidats

# Echanges avec les membres du Conseil d'administration

# Scrutin

Le.la Président.e est élu.e à la majorité absolue des membres du CA, soit **19 voix**.

Si le.la président.e n'est pas élu.e au premier tour, il est procédé à un second tour, puis un troisième tour.

Si aucun candidat n'obtient la majorité requise à l'issue du troisième tour, le conseil d'administration se réunira de nouveau le **1<sup>er</sup> mars 2024** (*délai de 7 jours francs*) pour procéder à son élection dans les mêmes conditions. Le nombre de tours est alors illimité.

# ELECTION

**ELECTION DU DE LA PRESIDENT.E DE L'UNIVERSITE  
D'ANGERS A BULLETIN SECRET AVEC PASSAGE OBLIGATOIRE  
PAR L'ISOLOIR**



AGILITATEURS  
université  
angers